



Marennes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 31 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 31
Date de la convocation : 24 juillet 2024

La Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par :

Sa télétransmission en Préfecture le : 8/08/2024
Sa publication sur le site Internet de la commune le : 9/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Françoise LUCAS, James SLEGR, Liliane BARRÉ, Martine COUSIN, Catherine BERGEON, Florence WINKLER, Philippe GENDRE, Régis JOUSSON, Maryse THOMAS, Sophie LESORT-PAJOT, André GUILLEMIN, Clotilde DEGORÇAS, Marie-Bernard BOURIT, Patricia DESCAMPS, Thierry GÉRARDEAU, Pascale FOUCHÉ, Claude QUILLET, Richard GUÉRIT, Michel BROCHET.

Absents ayant donné pouvoir : Frédérique LIÈVRE (pouvoir à Claude BALLOTEAU), Philippe LUTZ (pouvoir à Jean-Marie PETIT), Martine FARRAS (pouvoir à Mariane LUQUÉ), Alain BOMPARD (Jean-Pierre FROC), Michele PIVETEAU (pouvoir à Philippe MOINET), Norbert PROTEAU (pouvoir à Michel BROCHET), Stéphanie MOUMON (pouvoir à Richard GUÉRIT).

Absent : Stéphane DUC, Corine GABORIAUD

Secrétaire de séance : Liliane BARRÉ

DÉLIBÉRATION n°2024 07 104

Attributions de subventions

Madame la Maire expose au conseil municipal que deux demandes de subvention ont été adressées récemment à la commune.

1. Collège Jean Hay : l'équipe de futsal féminin minimales a été qualifiée pour le Championnat de France et s'est déplacée du 4 au 7 juin à Bar le Duc (Meuse). Le collège demande une subvention exceptionnelle à la commune afin de pouvoir l'aider supporter les frais de ce déplacement qui n'était pas prévu au budget. Il est proposé de leur attribuer une subvention d'un montant de 500,00 euros, pour sept élèves Marennaises qui ont participé à ce championnat.

2. La SNSM a renouvelé cette année son bateau de sauvetage. Ce nouveau matériel va leur permettre de poursuivre leurs missions de sauvetage de vies humaines dans l'une des passes les plus dangereuses des côtes Françaises. La SNSM demande une subvention d'un montant de 1 000,00 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes aux organismes suivants :

- 500,00 € au collège Jean Hay pour le déplacement de l'équipe de futsal féminine du 4 au 7 juin, dans le cadre du Championnat de France ;
- 1 000,00 € à la SNSM pour l'acquisition de son bateau de sauvetage

Et AUTORISE Madame la Maire à procéder au versement de ces deux demandes de subvention, étant précisé que les crédits sont disponibles sur le budget principal.

Votants : 31 – Pour l'adoption : 31

Extrait certifié conforme

Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr